

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 20 avril 2026, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal HAURY, adjoint.

Date de convocation du Conseil municipal : 9 avril 2026

PRESENTS : Sébastien ARNAUD, Pauline GRANGER, Bernard BOURGIE, Joëlle GOMEZ, Pascal HAURY, Virginie BARLET, Philippe MOUNIER, Valérie POUYET, Claude VIAL, Michel BEAL, Pascale GUILLET, Florence TEYSSIER, Elisabeth MOULIN, Thierry LEPROUST, Clotaire DOMGA KEMGNI, Stéphanie CUSSONNET, Sylvain BONNET, Céline VIALLO, Morgane MOUNIER, Tanguy NAIME, Gérard COURBON, Laurie BONNEVIALLE, Sandrine ARCIS, M. Tahar KERFA, Sophie NAVARRO-OTT

EXCUSES REPRESENTES : Alain BEAL par Joëlle GOMEZ, Coralie CHAPUIS par Bernard BOURGIE, Yvon VALEYRE par Gérard COURBON,

EXCUSES NON REPRESENTES

ABSENT : Laurent ROUSSET

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 25
	Excusés représentés : 3	Excusés non représentés : 0
	Absents : 1	Votants : 28

M. Tanguy NAIME a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2026_DEL_055

OBJET : Compte Financier Unique 2025 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Annexe Restaurant Scolaire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et suivants ;

Vu le décret n° 2022-1245 du 17 septembre 2022 relatif au Compte Financier Unique, applicable aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ou M4 pour les services publics industriels et commerciaux (SPIC), applicable à la commune d'Aurec sur Loire,

Vu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025, établi conjointement par le comptable public compétent et le Maire d'Aurec sur Loire, en remplacement du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant que le CFU présente une vision synthétique et consolidée des finances communales, garantissant une meilleure lisibilité et transparence des comptes ;

Monsieur le Maire, conformément à l'article 2121-14 du CGCT, quitte l'assemblée après la présentation des documents budgétaires du CFU, pendant l'exercice du vote.

M. Pascal HAURY assure la présidence de la séance le temps du vote du CFU.

Avis favorable à la majorité (Pour : 22 ; Contre : 6 – M. COURBON, M. COURBON pour M. VALEYRE, Mme ARCIS, M. KERFA, Mme BONNEVIALLE, Mme NAVARRO-OTT ; Abstention : 0)

Selon les documents de présentation des CFU, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

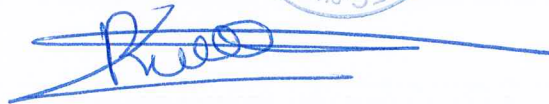
- Approuve le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 du Budget Annexe Restaurant Scolaire,

- Prend acte de la clôture de l'exercice budgétaire correspondant et de la conformité des résultats financiers du Budget Annexe Restaurant Scolaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
À Aurec-Sur-Loire

Le Maire

Laurent ROUSSET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Laurent Rousset – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le

28 AVR. 2026

ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE d' AUREC SUR LOIRE - Budget Restaurant Scolaire Aurec

15/04/2026 11:10 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le Maire,
A Aurec-sur-Loire, le 20/04/2026
Le Maire

Votes

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 28

Pour : 22

Contre : 6

Abstention : 0

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Aurec-sur-Loire, le 20/04/2026

Les membres du Conseil Municipal,



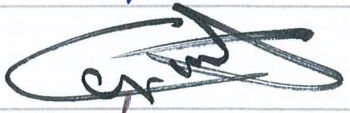
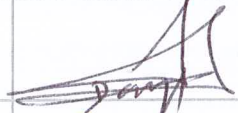
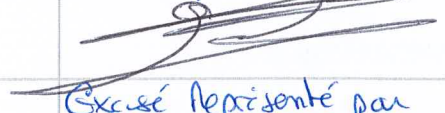
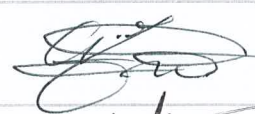
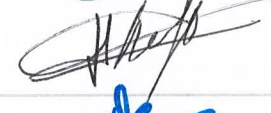
Date de convocation : 09/04/2026

Signataire

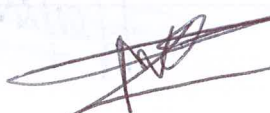
ARNAUD Sébastien	
GRANGER Pauline	
BOURGIE Bernard	
GOMEZ Joëlle	
HAURY Pascal	
BARLET Virginie	
MOUNIER Philippe	
POUYET Valérie	
VIAL Claude	
BEAL Michel	
BEAL Alain	Représenté par Joëlle GOMEZ
GUILLET Pascale	
TEYSSIER Florence	

ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE d' AUREC SUR LOIRE - Budget Restaurant Scolaire Aurec

Signataire	
MOULIN Elisabeth	
LEPROUST Thierry	
DOMGA KEMGNI Clotaire	
CUSSONNET Stéphanie	
BONNET Sylvain	
CHAPUIS Coralie	Excusée Représentée par Bernard BOURGIE
VIALLOM Céline	
MOUNIER Morgane	
NAIME Tanguy	
COURBON Gérard	
VALEYRE Yvon	Excusé Représenté par Gérard COURBON
ARCIS Sandrine	
KERFA Tahar	
BONNEVIALLE Laurie	
NAVARRO-OTT Sophie	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le28 AVR. 2026 et de la publication le28 AVR. 2026




A Aurec-sur-Loire, le
28 AVR. 2026